



C.I.F.I.E Comité Indépendant de Finance Islamique en Europe

المجمع الفقهي — الأوربي — المستقل
للدراستات المالية — الإسلامية



***Shari'a Board
métropolitain***

www.cifie.fr

Plan

1- Bref Historique

2- La finance Islamique en France

Bref historique

- Son origine remonte à l'avènement de l'islam.
- Elle a toujours été appliquée dans les sphères privées et publiques qui suivaient les principes de l'islam, depuis l'époque du Prophète, des quatre Califes, en passant par les empires Umayyade, 'Abbaside et Ottoman tant en orient musulman qu'en en occident musulman. Tantôt sous des formes simples, tantôt sous une forme **d'ingénierie financière** plus adaptée à son environnement (Irak, Andalousie...).
- Son renouveau postcolonial s'est fait dans les années 50-60.

Grandes dates de la finance islamique

- 1963 : naissance des principes financiers islamiques en Egypte. La Mit Ghamr Saving bank propose des comptes épargnes basés sur le partage des bénéfices.
- 1969/1970 : l'Organisation de la Conférence Islamique (l'OCI*) nouvellement créée, lance l'idée de la banque islamique
- Fin 1973 : l'avènement de la Banque Islamique de Développement (BID). Il s'agit d'une institution de financement de développement multilatérale basée à Djeddah (Arabie Saoudite). Elle a été fondée à l'issue de la première conférence des Ministres des Finances de l'Organisation de la Conférence Islamique (l'OCI), convoqués le 18 décembre 1973. La banque a officiellement commencé ses activités le 20 octobre 1975.
- Note: *OCI Organisation intergouvernementale créée le 25 septembre 1969 (12 *rajab* 1389 H). Elle regroupe cinquante-sept États membres. C'est une organisation intergouvernementale qui possède une délégation permanente aux Nations unies, par laquelle elle est la seule à regrouper des pays sur une base religieuse officiellement reconnue.

Grandes dates de la finance islamique suite :

- 1975 :activation officielle de la banque islamique du développement (BID) et naissances de banques islamiques telles que la Dubai Islamic Bank, la Kuwait Finance House et la Bahrein Islamic Bank.
- 1979, 1981 et 1983 islamisation totale des systèmes financiers des pays du Soudan, Pakistan et Iran:
1979 : le Pakistan islamise son secteur bancaire.
1983 : le Soudan et l'Iran convertissent aussi leur secteur bancaire.
Nombreux sont les pays islamique du Golfe et de l'Asie qui ont suivi (Arabie, Emirat, Indonésie, Malaisie...)
- 1980-2000 : développement de la Finance Islamique en Asie du sud-est et au Moyen Orient.
- 2000-2008 : développement de la Finance Islamique en Europe, au Moyen Orient, en Asie du Sud Est et en Afrique du Nord, tant des banques islamiques qui prennent de l'ampleur ou qui se créent que des banques traditionnelles qui développent le créneau –islamic windows-.

Grandes dates de la finance islamique suite et fin:

- On assiste ainsi à l'émergence de **fenêtres islamiques** (*Islamic Windows*), c'est-à-dire des banques classiques non islamiques qui créent des filiales (agences) et des produits de la finance islamique (*shari'a compliant*).
- **Citibank** a été la première à ouvrir sa filiale en 1996 à Bahrein, suivi de **HSBC** qui a implanté Amanah Finance en 1998 à Dubaï. Le groupe **UBS** a créé sa filiale Noriba Bank à Bahreïn en 2002. En juin 2003, le français **BNP-Paribas** a lancé une unité de banque islamique à Bahrein et vend ses produits aux institutions financières islamiques. D'autres banques conventionnelles dédient tout un département à ce créneau : **Standard Chartered, Goldman Sachs, Dresden Bank, ABN Amro, Barclays, Société Générale, Deutsche Bank** et plus récemment **Calyon**.
- Le Royaume-Uni est aujourd'hui le leader du développement de la finance islamique en occident (avec notamment la première banque islamique d'Europe ouverte à Londres en septembre 2004, **l'Islamic Bank of Britain** (IBB))

Finance islamique en France:

- **Invitée au Forum Paris Europlace, l'ex ministre de l'Economie Christine Lagarde, s'exprimant le 2 juillet 2008, a déclaré, s'adressant à des investisseurs du Moyen-Orient présents sur place :** *« Nous allons développer à la fois sur le plan réglementaire et fiscal tout ce qui est nécessaire pour rendre vos activités aussi bienvenues ici à Paris qu'elles le sont à Londres et sur d'autres places. L'Autorité des marchés financiers a déjà mis en place des règles compatibles avec le développement de fonds d'investissement qui remplissent les principes de la charia. J'ai demandé à mon administration d'apporter les clarifications fiscales et juridiques nécessaires pour faciliter l'émission de 'sukûks', et permettre la structuration d'opérations immobilières de finance islamique, sans frottements fiscaux concernant en particulier les droits d'enregistrement »*, Mme Lagarde ajoute : *« Nous adapterons notre environnement juridique pour que la stabilité et l'innovation de notre place financière puissent bénéficier à la finance islamique. »*

Finance islamique en France:

Le cadre fiscal français a été aménagé pour deux produits conformes à la Sharia, les sukûk (obligation islamique) et la Murâbahah. **La direction générale du Trésor** a publié, les concernant, «des fiches de doctrine» pour préciser les aménagements apportés. Mme Christine Lagarde avait déclaré à ce propos «la publication et la mise en ligne de rescrits fiscaux concernant les opérations de sukûk et de Murâbahah va enfin permettre d'apporter aux investisseurs et aux opérateurs la certitude juridique et fiscale qui est nécessaire au développement de ces opérations de finance islamique en France». L'ex ministre a également commandé des modifications du régime juridique de la fiducie, connue sous le nom de «*waqf*», afin de faciliter son utilisation pour la finance islamique. La finance islamique était jusque-là soumise à un système de double imposition. Ces nouvelles mesures, qui devraient attirer de plus en plus d'investisseurs musulmans étrangers, **font suite au rapport publié début décembre 2008 par l'organisme Paris Europlace sur les enjeux et les opportunités du développement de cette finance en France**. Selon le rapport, celle-ci peut investir jusqu'à 100 milliards d'euros dans l'Hexagone.

Finance islamique en France

grandes dates:

- **La note de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 17 juillet 2007** constitue le premier texte de droit français qui vise expressément la finance islamique.
- **Le rapport d'information (N°347) du Sénat** en date du 22 juin 2007 souligne la nécessité d'encourager l'émergence de la finance islamique en France.
- **L'agence de notation financière Moody's** a publié un rapport indiquant que "la finance islamique en France offre un fort potentiel, mais des obstacles demeurent", ajoutant qu'ils "se rapportent moins aux changements législatifs qui seraient nécessaires qu'à des aspects sociaux et politiques".

Finance islamique en France

grandes dates:

Au niveau économique:

- **29 mars 2008:** Ouverture à l'île de la Réunion d'un fond Islamique validé par l'AMF géré par une filiale de **la Société Générale BFCOI** .
- **29 septembre 2009 :** Sicav islamique chez **Crédit Agricole Asset Management** : De droit luxembourgeois. En France, trois compartiments sont disponibles.
- **04 juillet 2012:** Lancement par **Swisslife** de la première assurance vie (placement) conforme à la finance islamique en France, certifiée par le Charia board français du CIFIE.

Finance islamique en France:

Au niveau académique et universitaire:

- Ouverture du Diplôme Universitaire de Finance islamique de l'université de **Paris-Dauphine** depuis septembre 2009.
- Ouverture du Diplôme Universitaire de Finance islamique de l'EM de **Strasbourg** en janvier 2009.
- 1ère chaire de recherche en finance islamique en France à l'Université de la **Sorbonne** (2011-2012).